

Le 28 mai 2012

‘Par courrier et dépôt électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3788-2012

*Demande de modification des tarifs et conditions de distribution
d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant
pas de radiofréquences*

Chère Consœur,

Le GRAME dépose par la présente son rapport accompagné d'une annexe où on retrouve un balisage des options de retrait offertes au États-Unis. Cette annexe a été préparée par monsieur Edmund P. Finamore, analyste externe du GRAME au présent dossier ayant été reconnu expert en « réseaux intelligents » dans le cadre du dossier R-3770-2011. Afin de respecter les directives de la Régie énoncées au paragraphe 10 de la décision D-2012-044, le GRAME n'a pas demandé la reconnaissance du statut d'expert pour M. Finamore qui n'émet en conséquence aucune opinion sur l'option de retrait proposée par le Distributeur.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(s) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

GP/gp
P.j. (2)

☞ **GENEVIÈVE PAQUET, LL. M.** ☞
Avocate / Lawyer

cc. Me Jean-Olivier Tremblay et Me Marie-Josée Hogue pour le Distributeur (par courriel)